

Mensuel • 39^e année • n° 429 – Octobre 2018

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 Maryland, États-Unis – Condoléances du Centre Mondial d'Amitié Judéo-Adventiste aux familles des juifs assassinés à Pittsburg
- 2 Maryland, États-Unis – Les adventistes joignent leur voix à l'appel en faveur des enfants migrants et réfugiés
- 4 Maryland, États-Unis – L'Église adventiste ne tolère aucune forme de maltraitance

Liberté religieuse

- 5 Kigali, Rwanda – 30 000 personnes pour célébrer la défense de la liberté religieuse
- 6 France – Le fait religieux se banalise au travail, selon une étude.
- 7 Chine – L'accord avec le Vatican, une trahison pour les ONG de défense des chrétiens
- 7 Paris, France – Le CNEF s'engage dans la lutte contre l'antisémitisme.
- 7 Strasbourg, France – CEDH : Liberté de conscience déniée aux maires français refusant de célébrer des mariages homosexuels
- 8 France – ONU : la France condamnée pour avoir interdit le voile intégral

Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)
BP 100
30, avenue Émile-Zola
77193 Dammarie-les-Lys Cedex,
France

Rédaction

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
E-Mail :
communications.ufb@adventiste.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Site web : www.adventiste.org

Directeur de publication

Pedro TORRES

Rédaction

Pedro TORRES

Correspondants

Jérémie ROSSETTI
Karine ELOIDIN
Jeroen TUINSTRAN
Rickson NOBRE
Corrado COZZI

Secrétaire de rédaction

Dina LAMBERT

Abonnements - Expéditions

Dina LAMBERT

IMPORTANT :

Dès Janvier 2019 le BIA ne sera disponible qu'en format numérique (PDF) et complètement GRATUIT. Abonnez-vous en suivant ce lien ou en flashant ce code :
<http://bit.ly/abonnerbia>



Nouvelles des Églises adventistes

(BIA) – Dammarie-les-Lys, France.
Maryland, États-Unis

Condoléances du Centre Mondial d'Amitié Judéo-Adventiste aux familles des juifs assassinés à Pittsburg aux États-Unis.

Nos sincères condoléances aux membres des familles et à la communauté juive de Pittsburgh, Pennsylvanie.

Le 27 octobre, un homme armé criant : « Tous les Juifs doivent mourir ! » a ouvert le feu sur une communauté juive réunie pour célébrer le shabbat à la synagogue « *Tree of Life* » (arbre de vie) à Pittsburgh. Les médias rapportent que 11 personnes ont été abattues, plusieurs autres blessées dans une scène de carnage qualifiée d'horrible. Prions pour les familles et les survivants.

Nous, membres du Centre mondial d'amitié judéo-adventiste, souhaitons exprimer nos sincères condoléances et notre profonde douleur aux membres des familles, aux proches et aux amis de la communauté juive de Pittsburgh, ainsi qu'aux agents des forces publiques qui ont payé le prix le plus élevé pour garder leur ligne de conduite. Nous regrettons profondément que les mots soient si insuffisants pour apporter réconfort et guérison aux cœurs brisés et aux communautés blessées. Et nous déplorons que les mots aient tant de pouvoir pour inciter à de tels actes de violence et de haine. Nous sommes contre toute forme et tout discours de haine, d'attaque et/ou de violences ethnique et antisémite.

Nous croyons que toutes les attaques sur et dans les lieux de culte sont des outrages à la conscience, à la foi, à l'humanité et à Dieu lui-même.

Nous sommes fermement solidaires de tous ceux qui n'acceptent pas les actes de violence perpétrés contre toutes les victimes de la fusillade horrible du 27 octobre 2018 et nous affirmons que notre monde a besoin de plus de bâtisseurs de ponts et de moins de cloisons entre nos communautés.

En ces temps troublés, nous prions que Dieu, le Créateur de l'humanité tout entière, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob guérissent nos cœurs blessés et réconfortent ceux qui ont l'esprit brisé.

L'antisémitisme se développe partout dans le monde. Rien qu'aux États-Unis d'Amérique, 1986 actes antisémites ont été enregistrés au cours de l'année 2017, alors que nous comparons ce nombre à celui de 2016, nous constatons une croissance de 57%.

Nous ne pouvons accepter aucune violation de la liberté religieuse et toute violence contre un groupe religieux quelconque. En tant que Centre Mondial d'Amitié Judéo-Adventiste, œuvrant en vue de la promotion de l'amitié et la compréhension avec nos frères juifs, nous sommes terrifiés par cette fusillade horrible, qui n'est absolument pas acceptable.

Nous appelons tous les adventistes du septième jour dans le monde à se tenir fermement contre l'antisémitisme et à promouvoir l'amour. L'antisémitisme est un crime contre l'humanité et un péché contre Dieu.

La Bible hébraïque ainsi que l'enseignement de Jésus nous invitent à aimer : « Écoute, Israël, l'Éternel, notre Dieu, l'Éternel en est un. Aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme et de toute votre force. » et « aimez votre prochain comme vous-même. Je suis le Seigneur. » (Deutéronome 6.4-5 ; Lévitique 19.18 ; Marc 12.29-31).

(BIA) – Dammarie-les-Lys, France.
Maryland, États-Unis

Les adventistes joignent leur voix à l'appel en faveur des enfants migrants et réfugiés.

Des récits déchirants sur la violence faite aux enfants réfugiés et migrants ont donné le ton dans une rencontre unique qui a eu lieu ce mois-ci à Rome, en Italie, et qui a rassemblé des représentants de plus de 80 groupes religieux internationaux et d'organisations non gouvernementales.

Le sommet de trois jours, intitulé « Action de Foi pour les Enfants Déplacés, » a débuté le 16 octobre 2018 et a attiré quelque 200 participants. Son objectif était de nouer de nouveaux partenariats pour aider à protéger 28 millions de jeunes et d'enfants vulnérables dans le monde, actuellement déplacés de leurs foyers à cause des conflits, de la pauvreté, des catastrophes naturelles ou des migrations.

« Cela a été une expérience vraiment touchante de prendre part à cette rencontre, » a déclaré **Ganoune Diop**, directeur des Affaires Publiques et de la Liberté religieuse pour l'Église adventiste du septième jour et l'un des organisateurs du programme. « De nombreuses organisations et traditions religieuses différentes se sont rassemblées pour une simple raison : parce que nous sommes touchés au plus profond de notre être par la souffrance et le traitement inhumain infligés aux enfants, et en particulier aux enfants déplacés. »

L'augmentation, au niveau mondial, du nombre de réfugiés et de migrants au cours des dernières années s'est traduite par une augmentation équivalente de l'exploitation d'enfants, qui se retrouvent souvent la proie du trafic, du travail forcé, de la pornographie, des mariages forcés et d'autres situations de maltraitance physique.

Le simple nombre d'enfants déplacés a attiré l'attention des entités mondiales. Selon le Fonds International des Nations Unies pour l'Enfance, un enfant sur 80, dans le monde, est déplacé de son foyer. Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants réfugiés a plus que doublé, passant de 4 millions à 9 millions. On estime à 300 000 le nombre d'enfants qui ont franchi les frontières en 2015 et 2016 en tant que mineurs non accompagnés.

La violence vécue par beaucoup de ces enfants et de ces jeunes est encore plus préoccupante. Près de 30% des victimes de trafic détectés dans le monde sont des enfants. On estime que sur l'une des routes migratoires transméditerranéennes bien connues – de l'Afrique subsaharienne à l'Europe – la probabilité pour qu'un adolescent soit victime de violence physique est de plus de 70%.

Le programme qui a eu lieu à Rome était dirigé par World Vision International et soutenu par un certain nombre d'organisations, dont l'Église adventiste du septième jour au niveau mondial et l'Agence adventiste d'aide et de développement (ADRA). **Ganoune Diop** était membre du comité organisateur et il a fait une présentation lors de la première séance plénière, expliquant pourquoi les groupes religieux devraient coordonner leurs efforts pour traiter la question du sort des enfants déplacés.

Faisant remarquer la grande diversité de religions représentées, **Ganoune Diop** a déclaré : « C'est la reconnaissance de notre humanité commune qui nous rassemble. » Tout en reconnaissant des différences théologiques claires et immuables, il a considéré les valeurs communes de compassion et de justice dans les enseignements Chrétien, Musulman, Juif, Hindou et Bouddhiste. **Ganoune Diop** a déclaré au groupe que ce consensus moral permettait aux personnes de toutes les traditions religieuses de « se rassembler pour sauver des vies, protéger des vies et garantir la capacité des enfants à se développer dans des environnements sains, sans violence, maltraitance et meurtre. »

Ganoune Diop a déclaré que ce dernier créait une opportunité d'affirmer des valeurs adventistes essentielles dans un contexte multiconfessionnel. « La vision holistique de la vie qu'ont les adventistes découle de notre ferme conviction dans le récit biblique de la création, qui décrit clairement l'humanité créée à l'image même de Dieu ». « Et si chaque être humain porte l'empreinte du Créateur, alors nous ne pouvons tout simplement pas rester en marge lorsque des êtres humains – en particulier des enfants sans défense – sont exploités et maltraités. »

Avant le programme, le comité d'organisation avait demandé à **Ganoune Diop** de rédiger un document fournissant un fondement théologique à l'engagement des groupes confessionnels dans la lutte visant à mettre fin aux violences faites aux enfants déplacés.

Au cours des trois jours de présentations et de panels, les participants ont exploré des moyens de mieux concentrer et coordonner

leurs efforts en matière de soutien et de protection des enfants réfugiés et migrants.

« Ce n'est que le début d'une conversation, » a-t-il déclaré, « et nous espérons que cette conversation sensibilisera davantage à l'exploitation tragique des enfants déplacés, et encouragera également des partenariats fructueux entre groupes religieux pour lutter contre cette épidémie mondiale. »

L'Église adventiste du septième jour œuvre depuis longtemps pour le bien-être des enfants par le biais de son réseau mondial d'écoles et d'hôpitaux et grâce à l'action d'ADRA au niveau mondial. Le département des Ministères de l'Enfance, dirigé par **Linda Mei Lin Koh** au niveau de l'Église adventiste mondiale, produit des ressources pour les enfants et s'emploie à favoriser la prise de conscience des besoins des enfants à travers le monde.

(BIA) – Dammarie-les-Lys, France.
Maryland, États-Unis

L'Église adventiste ne tolère aucune forme de maltraitance.

« Nous n'allons pas faire l'autruche et agir comme s'il n'y avait pas de cas de maltraitance, » a déclaré **Ivan Williams**, directeur de l'Association Pastorale de la Division Nord-Américaine de l'Église adventiste du septième jour (NAD) dans son discours d'ouverture au Sommet *Enditnow* de la NAD sur la maltraitance, le 24 septembre 2018.

Le sommet de deux jours, qui s'est déroulé au siège de la NAD à Columbia, dans le Maryland, aux États-Unis, a été organisé dans le but d'équiper les pasteurs, les enseignants, les bénévoles, le personnel de l'église et les membres en leur donnant des outils et des connaissances nécessaires pour aider à mettre fin à la maltraitance dans leurs sphères d'influence. Dans le cadre de la campagne *Enditnow* organisée par l'Église, le sommet a réuni un certain nombre d'experts allant des responsables d'église et des administrateurs à des défenseurs de causes, des avocats, en passant par des femmes qui ont partagé leurs expériences sur la maltraitance.

« C'est un programme annuel avec différents présentateurs et différents sujets, et nous savons qu'il ne s'agit pas de l'entendre une seule fois, » a déclaré **Erica Jones**, directrice adjointe du Ministère de la Femme de la NAD et organisatrice du Sommet. « Nous devons toujours être conscients de l'existence de ce problème, et nous rappeler qu'il y a toujours de nouvelles informations. »

La position de l'Église

« L'Église ne tolère aucune forme de maltraitance, qu'elle soit physique, sexuelle, émotionnelle ou mentale, » a dit **Alex Bryant**, secrétaire exécutif de la NAD, qui a décrit les déclarations officielles de l'Église adventiste sur la maltraitance. Il a déclaré que la base de la position de l'Église en matière de maltraitance repose sur la croyance que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu et que, par conséquent, si nous maltraitons une autre personne, c'est Dieu que nous maltraitons.

« Dieu a fait reposer sur nous la responsabilité de travailler à la protection des personnes vulnérables autour de nous. Donc, nos règlements, nos enseignements devraient être établis de manière à protéger les plus vulnérables d'entre nous, y compris les enfants, les conjoints et les personnes qui sont dans des relations où existe la maltraitance, » a-t-il déclaré.

Bien que l'Église ait mis en place de nombreux règlements visant à traiter, de manière adéquate, les situations de maltraitance, **Alex Bryant** a indiqué que son objectif était de faciliter l'accès des dirigeants à ces règlements.

« Je pense que l'une des choses que nous pouvons faire pour vous aider est de les mettre tous dans un même endroit. Actuellement, ils sont dispersés dans notre manuel de règlements, » a dit Alex Bryant.

Le Coût de l'inaction

Kate Ott, professeure d'éthique sociale Chrétienne à l'École Théologique de Drew et chargée de cours en théologie pratique à la Yale Divinity School, a parlé de l'importance de créer de saines limites, en particulier dans les communautés religieuses. Elle a déclaré

que bien que les règlements et les lois que nous suivons aident à faire respecter ces limites, il en faut davantage.

« Les institutions religieuses ne sont pas en dehors des lois laïques et nous ne devrions pas l'être. En fait, nous devrions vouloir des normes plus élevées, » a déclaré **Kate Ott**. « Nous sommes des communautés caractérisées par l'attention, la confiance, le respect et la justice. Nous devrions dire : 'La loi ne va pas assez loin.' Que pouvons-nous faire d'autre ?' »

« Dans les communautés religieuses, nous avons la responsabilité morale et la capacité de réagir de manière juste et équitable. Nous pouvons y parvenir, » a-t-elle déclaré.

« Ne rien faire n'est pas une bonne alternative, » a déclaré **David Fournier**, vice-président et responsable en chef du service clientèle chez *Adventist Risk Management*, le fournisseur d'assurance officiel de l'Église adventiste du septième jour.

Définir la Responsabilité

En plus d'avoir une responsabilité par rapport aux règlements de l'Église, les dirigeants, les enseignants et les bénévoles dans les églises et les écoles adventistes ont la responsabilité devant la loi de signaler les cas de maltraitance.

« La responsabilité juridique intervient dans le cadre du signalement obligatoire, » a déclaré **Krista Blakeney-Mitchell**, directrice adjointe du programme d'amélioration de la réaction de la justice pénale en matière d'agression sexuelle, de violence domestique, de violence pendant les fréquentations, et d'aide face au harcèlement pour le département américain de la justice.

D'après **Krista Mitchell**, une personne ayant obligation de signalement est une personne dont le travail ou la position professionnelle l'oblige à signaler toute suspicion de maltraitance.

« Ces personnes ayant obligation de signalement, reconnaissent, réagissent et signalent [la maltraitance], c'est tout !, » a déclaré **Krista Mitchell**. D'un autre côté, « la responsabilité peut être un engagement à vie. »

« La responsabilité de la communauté, en particulier lorsqu'il s'agit de l'Église, est de faire ce mille de plus. Nous savons que nous avons une responsabilité morale, basée sur la crainte de Dieu, mais en plus de cela, nous avons la responsabilité d'essayer de faire de ce monde, un endroit meilleur, » a ajouté **Krista Mitchell**.

Selon **Tony Anobile**, vice-président des Ministères Multilingues pour la NAD, « Notre devoir est de signaler ». « Cela met mal à l'aise, et parfois cela nous met en désaccord avec certaines personnes, mais je préfère faire cela et savoir que j'ai fait mon travail et avoir la conscience tranquille plutôt que d'essayer de détourner les regards et de ne rien faire. »

Liberté religieuse

(Adventist Review /DIA /BIA) – Dammarieles-Lys, France

Kiagli, Rwanda – 30 000 personnes pour célébrer la défense de la liberté religieuse.

C'est dans un stade bien rempli que, le 15 septembre 2018, 30 000 personnes, parmi lesquels des dirigeants d'église, des représentants du gouvernement, des défenseurs de la liberté religieuse et des membres de l'Église adventiste, se sont réunis pour la célébration de la liberté religieuse au Rwanda et sur le continent africain. Le festival « La Liberté Religieuse pour Tous » qui s'est déroulé au Stade National Amahoro à Kigali, la capitale du pays, clôturait le 3ème Congrès Panafricain et le Festival de la Liberté Religieuse, commencés deux jours plus tôt.

Ce sont principalement des membres de l'Église adventiste du septième jour au Rwanda qui ont pris part au festival le sabbat (samedi) matin. Mais, étaient également présents des délégués de la liberté religieuse venus de près de 30 pays, des représentants d'organisations de défense des droits de l'homme, des responsables gouvernementaux, des chercheurs africains et des entrepreneurs africains. Parmi les invités figuraient la Ministre auprès du Président du Rwanda, **Judith Uwizeye**; Le Ministre de la Justice du Rwanda, **Johnston Busingye**; et le Juge Principal et Président de la Cour Suprême du Kenya, **David Maraga**, un adventiste du septième jour.

« Nous sommes venus remercier Dieu parce qu'il a choisi de nous créer avec la liberté de conscience, » a déclaré **Joel Okindoh**, secrétaire général de l'Association Internationale de la Liberté Religieuse (IRLA) pour la région de l'Afrique du Centre-Est, dans sa bienvenue. « Mais nous sommes également venus afin de mieux comprendre pourquoi Dieu a créé des êtres humains libres. » [...]

Pas une Union d'Églises

Ganoune Diop a également souligné une autre raison de l'organisation de ce festival. C'est l'occasion de remercier des personnes de différentes confessions, a-t-il dit.

« Nous ne prenons pas pour acquis la liberté religieuse, » a déclaré **Ganoune Diop**. « L'histoire nous permet d'avoir une autre perspective. »

Examinant brièvement la longue histoire des désaccords religieux et des guerres, **Ganoune Diop** a déclaré que le respect et la paix entre les églises sont des choses qu'il faut célébrer.

Dans le même temps, **Ganoune Diop** a précisé que la liberté religieuse ne conduit pas à une union des églises, une situation généralement appelée œcuménisme. « La liberté religieuse n'est pas une éradication des différences ou l'adaptation de toutes les croyances à un dénominateur commun. »

Ganoune Diop a souligné le fait que la liberté religieuse n'est pas synonyme de syncrétisme, c'est-à-dire d'une combinaison de croyances. « Cela n'implique pas la dilution de vos croyances et de vos messages, » a-t-il ajouté. Les églises peuvent travailler ensemble dans leur intersection de valeurs, en promouvant la solidarité.

Le droit de croire différemment

Dans son message, **Ganoune Diop** a également expliqué que la tolérance en elle-même pourrait ne pas suffire à promouvoir la paix et la compréhension religieuses. « La tolérance, oui, mais pas par esprit de supériorité, avec condescendance et arrogance ». « Lorsque nous adoptons la liberté religieuse, nous cessons de considérer les autres comme des criminels. Les autres ont pleinement le droit de croire différemment. »

Il a également déclaré, que le fait de maintenir

ses convictions l'amène à réfléchir à la façon de respecter les gens qui croient autrement. Et cela inclut chaque être humain sans exception. « Ma responsabilité est d'aimer mon prochain comme moi-même, parce que les êtres humains sont des temples sacrés du Saint-Esprit, » a-t-il mentionné. « Au-delà de tout titre ou de toute position, chaque être humain a été créé à l'image de Dieu. »

*(Evangéliques.info/ La Croix /BIA) –
Dammarie-les-Lys, France*

France – Le fait religieux se banalise au travail, selon une étude.

Dans la très grande majorité des entreprises, l'expression de l'appartenance religieuse sur le lieu de travail ne pose pas de problème. C'est ce qu'estime la sixième édition de l'étude annuelle sur le fait religieux en entreprise, menée par l'Observatoire du fait religieux en entreprise (Ofre) et l'Institut Randstad, et publiée par La Croix le 26 septembre. En revanche, les cas conflictuels sont en hausse.

Une majorité des personnes interrogées (65%) observe « rarement » ou « occasionnellement » des faits religieux sur leur lieu de travail. Ce chiffre est stable depuis 2016, et cela concerne essentiellement l'islam. Selon **Laurent Morestain**, président de l'Institut Randstad, « le fait religieux se banalise et s'affirme comme une réalité de l'entreprise. Dans la plupart des cas, il est parfaitement accepté et s'exprime de manière apaisée ». Il représente en effet 5% des cas de blocages, alors que le travail lui-même en provoque 35%.

Si un équilibre sur la présence de l'expression religieuse en entreprise semble avoir été trouvé, ce n'était pas encore le cas il y a quatre ou cinq ans, note **Lionel Olivier**, directeur de l'Ofre. Selon lui, ces changements sont liés, en grande partie, à la loi El Khomri de 2015, qui autorise les entreprises à rédiger un règlement intérieur encadrant les pratiques religieuses. Un tiers des entreprises en font l'usage, d'après l'étude.

Finalement, les cas conflictuels représentent 9,5 % des faits religieux en 2018, contre 7,5 % en 2017. En cause, la stigmatisation, la prière pendant le temps de travail, le prosélytisme, le refus d'exécuter une tâche et le refus de travailler avec une femme ou de lui serrer la main. Toutefois, selon **Lionel Olivier**,

« cela concerne une minorité d'entreprises totalement désarmées et qui ne trouvent pas de réponse dans la loi. »

(Evangeliques.info /Christian Post /BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Chine – L'accord avec le Vatican, une trahison pour les ONG de défense des chrétiens

Plusieurs organisations chrétiennes de défense des droits de l'homme et certains évêques catholiques se disent préoccupés après l'annonce, par le Vatican le 22 septembre, d'un « accord provisoire » avec le gouvernement chinois. Cet accord mettrait fin à sept décennies de conflit sur la nomination des évêques catholiques et autoriserait le gouvernement chinois à sélectionner des candidats évêques, dont les noms seront ensuite proposés au Vatican. Le pape validera ou non les propositions.

Pour l'ONG de défense des droits des chrétiens *Christian Solidarity Worldwide* (CSW), le calendrier de l'accord provisoire est « profondément préoccupant ». Sur le *Christian Post*, **Benedict Rogers**, chef de l'équipe de la CSW en Asie de l'Est explique comprendre certaines des motivations « derrière les efforts du Vatican pour parvenir à un accord ». Néanmoins, il existe, selon elle, « des préoccupations importantes concernant les implications pour la liberté de religion ou de conviction en Chine. »

Bob Fu, le président de China Aid, une autre association chrétienne de droits de l'homme va plus loin : « Alors que nous comprenons l'empressement du Vatican à rechercher plus de légitimité aux yeux du Parti communiste chinois, cet accord n'est rien d'autre qu'une trahison des millions de chrétiens persécutés en Chine et dans le monde. »

Cet accord intervient alors que les autorités chinoises mènent une campagne de destructions d'églises chrétiennes dans certaines régions. Une censure des contenus religieux sur Internet a été mise en place. Ainsi, la Bible a par exemple été retirée des sites de vente en ligne.

(Evangeliques.info /BIA) – Dammarie-les-Lys, France

France – Le CNEF s'engage dans la lutte contre l'antisémitismes

À l'occasion du colloque théologique du 5 octobre à Paris, **Etienne Lhermenault**, président du Conseil national des évangéliques de France (CNEF), a appelé les pasteurs évangéliques à combattre l'antisémitisme avec fermeté. Dans un communiqué, il a déclaré : « J'appelle nos lieux de formation des ministres du culte, instituts bibliques et facultés de théologie, à rappeler inlassablement que, sans Ancien Testament, il n'y en aurait pas de Nouveau, sans peuple d'Israël, il n'y aurait pas de Messie et sans judaïsme il n'y aurait pas de christianisme. »

Il a également encouragé les participants au colloque à rappeler ces vérités à leurs congrégations et à s'investir régulièrement avec les instances de l'État pour la lutte contre l'antisémitisme. Finalement, le président a invité les responsables à tisser des liens avec la communauté juive, à leur porter une oreille attentive et à dénoncer les comportements antisémites dans les milieux chrétiens.

Organisé par le CNEF, le colloque a accueilli comme orateurs **Richard Pasquier**, ex-président du Conseil représentatif des institutions juives de France, **Annette Wiewiorka**, historienne française spécialiste de la Shoah, **Etienne Lhermenault**, président du CNEF et **Jacques Buchhold**, professeur de nouveau Testament.

Ce colloque est né en réaction à la hausse de l'antisémitisme en France depuis le milieu des années 2000. Le CNEF estime que les chrétiens « sont largement coupables d'avoir nourri cette haine dans l'histoire ancienne et d'avoir été complices de ses conséquences par leur silence dans l'histoire récente. Ils ne peuvent rester indifférents à cette nouvelle montée de l'antisémitisme. »

(Evangeliques.info/ Le Figaro) – Strasbourg, France

France – CEDH : Liberté de conscience déniée aux maires français refusant de célébrer des mariages homosexuels.

Pour la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la requête introduite en 2015 par 146 maires et adjoints au maire refusant de célébrer

des mariages homosexuels est irrecevable. Le 4 octobre, elle soulignait dans un arrêt signé d'un seul juge, que les maires exercent leurs fonctions au nom de l'État français et non en tant que particuliers.

Franck Meyer, maire de Sotteville-sous-le-val et président du Comité protestant évangélique pour la dignité humaine, regrette justement le recours, par la Cour, à la jurisprudence relative aux personnes morales. « Les officiers d'état civil qui ont porté leur contestation devant la Cour n'ont jamais essayé de se prévaloir de la qualité d'organisation gouvernementale ou non gouvernementale. La Cour semble considérer que, si une personne subit une violation conventionnelle dans le cadre des fonctions publiques qu'elle exerce, elle ne peut agir en tant que particulier, » déplore-t-il dans un communiqué du 18 octobre sur le site de Maires pour l'enfance.

Selon Le Figaro, « la presse a été informée de cette décision avant même les requérants, ce qui montre bien le caractère politique de la décision en elle-même. » Le journal note, en outre, que « les décisions adoptées par un juge unique sont les moins importantes car manifestement irrecevables aux yeux de la Cour. Elles sont (...) signées 'à la chaîne' par un juge qui, bien souvent, n'a même pas le temps de lire le dossier ».

Ces maires français considéraient l'obligation de marier des couples homosexuels comme une atteinte à leur liberté de conscience. Ils invoquaient principalement l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui proclame le « droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. » Ils ne cherchaient cependant pas à empêcher de tels mariages dans leur commune, mais demandaient à ce que les cérémonies soient prises en charge par d'autres personnes.

Selon le Figaro, les concernés refusant de célébrer les mariages homosexuels risquent jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

(*Evangeliques.info/Le Figaro - Ouest France*)
France

ONU : la France condamnée pour avoir interdit le voile intégral.

L'Organisation des Nations unies vient de condamner la France, mardi 23 octobre, pour avoir interdit de manière « trop radicale » le port du voile intégral ou *niqab* sur son territoire. Selon les experts du Comité des droits de l'Homme de l'ONU, l'État français n'a pas suffisamment expliqué en quoi l'interdiction du port de ce vêtement était nécessaire.

« On a trouvé une violation des droits de la liberté à manifester sa religion et une violation de l'article 26 qui interdit la discrimination, » détaille **Ilze Brands Kehris**, membre du comité des droits de l'Homme de l'ONU, interviewée sur le site Internet du Figaro. « La France n'a pas expliqué pourquoi ce n'est pas possible de mettre en place une interdiction ponctuelle, plus étroite et spécifique du voile intégral. »

Le Comité avait été saisi en 2016 de deux plaintes émanant de Françaises condamnées en 2012 « pour avoir porté en public des vêtements qui avaient vocation à couvrir tout leur corps, y compris leur visage » en violation d'une loi votée en 2010.

Pour le Comité, dont l'avis est publié dans un communiqué, « l'interdiction généralisée du *niqab* était une mesure trop radicale » et ce, même si « les États peuvent exiger des individus qu'ils découvrent leur visage dans des circonstances spécifiques dans le cadre de contrôles d'identité. »

Le Comité a également conclu que « l'interdiction ne permettrait pas de protéger les femmes portant le voile intégral mais aurait l'effet contraire de les marginaliser en les confinant chez elles en leur fermant l'accès aux services publics. »

Les membres du Comité affirment se contenter d'une « analyse strictement juridique » et non politique.